



Rapport au Conseil communal

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »

Enfance, écoles, jeunesse, social

M. Pierre Jolliet, Municipal

Rapport N°19/2019



1 Préambule

1.1 Objet du Rapport

Le 19 juin 2018 Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmid déposait un postulat demandant à Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des marches exploratoires au sein de la commune d'Epalinges afin de mettre en lumière les besoins spécifiques dans l'espace public et offrir des solutions concrètes aux problèmes qui seront identifiés par elles.

1.2 Bref historique*

C'est au Canada, au début des années 1990, que les marches exploratoires des femmes sont apparues sur les communes de Toronto et de Montréal, sous l'impulsion conjointe d'organisations de femmes et de services municipaux. Cette expérience a permis de poser les principes d'aménagement de la sécurité sous un aspect de « genre » dans une perspective de prévention des risques d'agressions, d'appropriation de la ville et de diminution du sentiment d'insécurité au quotidien. Il s'agissait de se fonder sur la vision particulière des femmes, de faire appel à leur expérience concrète d'usagères de la ville pour évaluer la sécurité des lieux urbains et déboucher sur des recommandations d'aménagement à destination des autorités publiques. Depuis plus de vingt ans, le Canada a développé cette démarche originale fondée sur l'expertise des organisations de femmes et leur participation citoyenne, afin qu'elles puissent pleinement prendre part à la vie de la cité en faisant reculer les multiples formes de violences dont elles sont victimes et contre lesquelles elles doivent se protéger.

En France, les premières marches exploratoires sont apparues au début des années 2000 notamment dans les villes de Paris, Arcueil et Lille, en s'appuyant sur les travaux menés au Canada.

Les marches exploratoires constituent une action complémentaire à la gestion de l'urbanisme. Elles s'inscrivent dans un processus de participation des habitantes à l'amélioration de la sécurité et de la convivialité de la vie dans les quartiers.

L'accessibilité universelle est également au cœur des préoccupations actuelles des villes suisses. L'aménagement des espaces publics nécessite une approche générale et sans discrimination (enfants pour le chemin de l'école, familles pour les loisirs et la mobilité, personnes à mobilité réduite pour l'accessibilité et le stationnement). Les Autorités sont préoccupées par ces questions et y ont apportés des réponses par des aménagements urbains adaptés, une amélioration de la sécurité, et une meilleure desserte des transports publics. Toutefois, l'intégration récente de la dimension du genre dans le développement des espaces publics donne un nouveau levier d'innovation dans la conception des aménagements. Offrir des espaces accueillants et favoriser la diversité des usagères et usagers participent au dynamisme d'une commune. Plusieurs villes (Genève, Lausanne et Yverdon pour ne citer que les plus proches) ont décidé de donner une réponse à cette problématique.

*Extraits du Guide méthodologique des marches exploratoires : Secrétariat général du comité Interministériel des villes



Pour notre commune de taille modeste, cette problématique pourrait paraître limitée. Il n'empêche que les préoccupations des usagères et de leur sentiment d'insécurité doivent être pris en compte par les services compétents lors de chaque projet d'aménagement de l'espace public (création de placettes, aménagement de zones modérées, réaménagement de rues, etc).

De même, les sentiments des usagères en relation avec les dispositions prises en terme d'éclairage public, doivent être pris en compte dans le plan lumière.

2 Principe des marches exploratoires

Les marches exploratoires ont été pensées principalement par et pour les femmes. Si elles peuvent être menées avec d'autres groupes, notamment personnes âgées, d'enfants ou d'adolescents, il convient de maintenir une perspective du genre afin de ne pas en perdre « la substantifique moelle ».

Il s'agit d'explorer, avec un petit groupe de femmes (une dizaine), un site particulier pour observer et analyser les atouts et faiblesses de l'espace urbain des quartiers que ces habitantes empruntent quotidiennement. Il est recommandé que le groupe soit représentatif de plusieurs générations, car les craintes liées à la sécurité peuvent être différentes selon l'âge.

Ces marches, permettent aux femmes de raconter leur expérience des espaces publics. Différentes thématiques comme le sentiment de sécurité, l'accessibilité à et de l'espace public (senior, poussettes, chemin de l'école, loisirs etc.) sont entre autres abordées. Ces marches font ensuite l'objet d'une analyse à partir d'une grille de lecture sur les critères d'aménagements et de fréquentation susceptibles d'améliorer la sécurité de l'espace public déterminé, notamment la visibilité, la signalisation, l'animation et la présence humaine, l'entretien des lieux, etc.

Les données récoltées permettent d'amorcer une réflexion sur la places des femmes dans l'espace public et devront globalement être prises en compte, notamment lors de nouveaux aménagements urbanistiques. Un groupe consultatif pourra alors être créé et devenir un interlocuteur privilégié de la commune lors de prises de décisions liées à l'espace public.

Dans le cadre de la réponse à ce postulat, une animatrice du Centre d'animation Palinzard a participé à une marche exploratoire organisée par la Ville de Lausanne. Un très grand nombre de femmes a saisi cette opportunité pour pouvoir parler de leur vécu dans l'espace public. Il en est ressorti de nombreux témoignages démontrant à quel point certains lieux collectifs peuvent être peu accueillants pour les femmes : « harcèlement de rue présent au quotidien, aménagements urbains souvent non adaptés (éclairages trop faibles, trottoirs étroits, manque de bancs etc.), grande partie des lieux dédiés à la vie commune considérée uniquement comme lieux de passages qui se font souvent rapides, prudents ou difficiles... »

3 Mise en œuvre

Afin de contribuer concrètement à l'amélioration des conditions de vie dans l'espace public, la Municipalité soutient la mise en place de marches exploratoires. Elle en confie la mise en œuvre au Centre d'animation palinzard (CAP) en collaboration avec les autres acteurs sociaux de la commune et les services communaux concernés.



4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

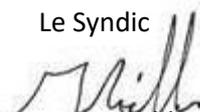
- Vu le rapport au Conseil Communal N° 19/2019 de la Municipalité du 13.05.2019 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter la réponse de la Municipalité, au postulat de Mme la Conseillère communale, Muriel Cuendet-Schmidt.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Maurice Mischler



La Secrétaire


Sarah Miéville